



Business Pôle Les Près
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

EQUIPOP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

EQUIPOP

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 rue de la plaine 75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association EQUIPOP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EQUIPOP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode relatif à la présentation de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger, en conformité avec le nouveau Règlement ANC n°2022-04 applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 12 novembre 2024

Signé par :

5E182A5D0B904D6...

Audrey Guggino-Crenu

Associée



EQUIPOP

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET : 39452630500062

NAF : 9499ZW

Siège social

6, rue de la Plaine

75020 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2023

Sommaire

Bilan – Actif	1
Bilan - Passif	2
Compte de résultat- - Produits	3
Compte de résultat- - Charges	Erreur ! Signet non défini.
Annexes aux comptes annuels	5
<i>Présentation de l'association</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables</i>	5
<i>Préambule</i>	5
<i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Bilan</i>	6
<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	6
<i>Dettes et créances en devises</i>	6
<i>Subventions à recevoir et contributions financières</i>	6
<i>Fonds Dédiés</i>	6
<i>Provisions pour risques et charges</i>	6
<i>Produits constatés d'avance</i>	7
<i>Changements de méthode</i>	7
<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	7
<i>Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat</i>	7
<i>Dons mécénat, subventions d'exploitation</i>	7
<i>Dons issus d'appel à la générosité du public</i>	7
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>	7
<i>Impôts sur les bénéfices - Fiscalité</i>	7
<i>Compléments d'information relatifs au Bilan</i>	8
<i>Compléments d'information relatifs au compte de résultat</i>	11
<i>Ventilation des ressources d'exploitation</i>	11
<i>Autres informations relatives au compte de résultat</i>	12
<i>Autres informations</i>	12
<i>Rémunération des dirigeant-e-s</i>	12
<i>Effectif moyen</i>	12
<i>Engagement en matière de pensions et retraites</i>	12
<i>Valorisation du bénévolat et des contributions en nature</i>	12
<i>Volontariat associatif</i>	12
<i>Honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice</i>	12
Erreur ! Signet non défini.	
<i>Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice</i>	16

Bilan – Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développ.				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immo. incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.allations techniques,mat et outillage indus.				
		Autres immobilisations corporelles	154 774,78	102 397,41	52 377,37	37 840,16
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	120,00		120,00		
	Prêts					
	Autres	25 509,63		25 509,63	25 509,63	
TOTAL (I)		180 404,41	102 397,41	78 007,00	63 349,79	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Créances	Créances clt. , adhér., usag. et cpt. rattachés	1 500,00		1 500,00	3 825,52
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	1 404 291,00		1 404 291,00	1 066 729,27
		Valeurs mobilières de placement	3 142 966,42		3 142 966,42	4 431 631,46
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	284 000,68		284 000,68	154 862,97
		Charges constatées d'avance	21 712,63		21 712,63	8 933,50
TOTAL (II)		4 854 470,73		4 854 470,73	5 665 982,72	
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		5 034 875,14	102 397,41	4 932 477,73	5 729 332,51	

Bilan - Passif

État exprimé en €

			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Fonds Propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Écart de réévaluation		
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité	200 000,00	
		Autres		
		Report à nouveau	610 548,55	796 607,93
		Excédent ou déficit de l'exercice	131 237,69	13 940,62
		Situation nette (sous total)	941 786,24	810 548,55
		Fonds propres consommables		
		Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	941 786,24	810 548,55	
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		2 739 481,02	3 130 974,61
	TOTAL (II)		2 739 481,02	3 130 974,61
Provisions	Provisions pour risques		228 500,00	
	Provisions pour charges			
	TOTAL (III)		228 500,00	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		40 835,00	27 202,83
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		334 939,05	307 526,09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		3 150,09	48 194,08
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		643 786,33	1 404 886,35
	TOTAL (IV)	1 022 710,47	1 787 809,35	
	Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		4 932 477,73	5 729 332,51	

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT exprimé en €		Du 01/ 01/ 2023 Au 31/ 12/ 2023	Du 01/ 01/ 2022 Au 31/ 12/ 2022
Produits d'exploitation	Cotisations	854,01	509,95
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	12 810,92	28 414,41
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 801 363,28	1 824 005,79
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	370,00	1 940,00
	Mécénats		40,00
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières	2 481 006,44	3 814 995,87
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		986,08
	Utilisations des fonds dédiés	2 404 650,39	1 327 921,27
	Autres produits	322,87	875,96
TOTAL (I)	7 701 377,91	6 999 689,33	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	9 617,30	9 105,29
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 180 582,47	860 494,18
	Aides financières	2 307 745,80	1 201 779,26
	Impôts, taxes et versements assimilés	85 172,21	82 065,74
	Salaires et traitements	1 409 177,10	1 293 974,94
	Charges sociales	418 891,64	403 359,45
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 054,54	11 316,97
	Dotations aux provisions	228 500,00	
	Report en fonds dédiés	2 013 156,80	3 130 974,61
	Autres charges	402,69	3 352,50
	TOTAL (II)	7 667 300,55	6 996 422,94
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		34 077,36

COMPTE DE RESULTAT exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	81 780,99	11 335,67
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change	33 946,12	2 549,70
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (III)	115 727,11	13 885,37
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	16,25	2,68
	Différences négatives de change	161,62	353,37
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (IV)	177,87	356,05
	2-RESULTAT FINANCIER (III - IV)	115 549,24	13 529,32
	3-RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	149 626,60	16 795,71
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	99,09	99,09
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	180,00	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (V)	279,09	99,09
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		521,18
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (VI)	0,00	521,18
	4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	279,09	-422,09
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		18 668,00	2 433,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		7 817 384,11	7 013 673,79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)		7 686 146,42	6 999 733,17
EXCEDENT OU DEFICIT		131 237,69	13 940,62

Ressources	Contribution volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	4 025,00	
	Bénévolat		
	Total des ressources	4 025,00	0,00
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	4 025,00	
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	4 025,00	0,00

Annexes aux comptes annuels

Présentation de l'association

Equipop est une association féministe de solidarité internationale. Elle agit pour défendre les droits et la santé des femmes et des filles dans le monde en combinant soutien aux associations et militantes de terrain, mobilisation sociale et politique, conduite de projets et production de connaissances.

La vision d'Equipop est un monde où les droits de toutes les personnes, indépendamment de leur genre, sont respectés, y compris leurs droits sexuels et reproductifs, et où la participation active de toutes et tous à la construction de sociétés justes et durables est assurée.

Avec des bureaux à Dakar, Ouagadougou et Paris, son action est triple.

Le soutien aux associations de terrains et militant·e·s : Equipop appuie une soixantaine d'associations et d'activistes en Afrique de l'Ouest et en France. Elle nourrit en particulier des partenariats nombreux avec des jeunes féministes.

Le plaidoyer : Equipop travaille en direction des personnes élues pour qu'elles prennent des engagements en faveur des droits et de la santé des femmes et les tiennent. L'association est très engagée pour promouvoir une approche féministe des politiques publiques, notamment en matière de politiques étrangères.

La conduite de projet et la production de connaissances : Equipop coordonne des projets sur des enjeux comme les violences gynécologiques et obstétricales, les droits contraceptifs des jeunes ou encore la participation des femmes en politique. Les connaissances tirées de ces projets alimentent son plaidoyer.

Règles et méthodes comptables

Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeant·e·s.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 799 358,11 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 131 237,69 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels de l'association Equipop pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorités des normes comptables homologué par arrêté ministériel et publié au J.O. du 30 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Bilan

Amortissements de l'actif immobilisé

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Dettes et créances en devises

Conformément au plan comptable les dettes et créances libellées en devise et plus particulièrement en dollars sont réévaluées au 31 décembre en fonction du dernier cours de change connu. Les soldes bancaires de trésorerie sont converties au 31 décembre selon le dernier cours de change connu.

Subventions à recevoir et contributions financières

Les produits des subventions de fonctionnement et les contributions financières sont constatés à hauteur des charges engagées sur l'exercice. La différence entre les encaissements reçus et le montant des produits constatés est comptabilisée en subventions et produits à recevoir.

Fonds Dédiés

Les subventions de fonctionnement et les contributions financières et dons octroyés à l'association avec des conditions d'emploi sont gérés en comptabilité analytique font l'objet d'un suivi individualisé au travers d'un compte d'emploi.

La quote-part des subventions de fonctionnement incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement », et en charge au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », au rythme de réalisation des engagements.

La quote-part des contributions financières et dons incombant à l'exercice et non encore utilisée à la clôture est inscrite au passif en « Fonds dédiés sur autres ressources », et en charge au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », au rythme de réalisation des engagements.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'Association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Produits constatés d'avance

Lorsque les subventions de fonctionnement et les contributions financières octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions de fonctionnement incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « Produits constatés d'avance ».

Changements de méthode

Au 1^{er} janvier 2023, l'association Equipop rentre dans le champ d'application des règlements ANC n° 2022-04 et ANC n° 2023-01. En application de ces règlements, un Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice a été ajouté en annexe.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du compte de résultat**Dons mécénat, subventions d'exploitation**

L'association perçoit, d'institutions privées, des fonds destinés à financer les actions sur le terrain et le fonctionnement courant. Dans la rubrique des Produits d'exploitation, les fonds reçus étaient comptabilisés en « autres produits ». A partir de 2020 et en application du règlement ANC n°2018-06 ces fonds sont comptabilisés en « Contribution financières ».

Les fonds affectés à des opérations particulières sont gérés en analytique et sont appréhendés au prorata de l'avancement, c'est-à-dire proportionnellement aux dépenses engagées rapportées au budget total. Par différence, les sommes non employées sont portées en fonds dédiés. Lors de l'engagement des dépenses, les fonds dédiés à ces dépenses sont repris en proportion.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatés d'avance ». La fraction de la subvention d'exploitation affectée à un projet et non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge inscrite en « Engagement à réaliser sur ressources affectées ».

Le suivi des subventions d'exploitation se fait au travers de comptes d'emploi individualisés.

Dons issus d'appel à la générosité du public

Le montant des dons issus d'appel à la générosité du public constaté à la clôture de l'exercice n'excède pas le seuil prévu par la loi. L'association n'est donc pas tenue d'établir un compte d'emploi des ressources.

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » au bilan sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Impôts sur les bénéfiques - Fiscalité

L'association en tant qu'organisme à but non lucratif n'est pas fiscalisée exceptée sur certains revenus financiers pour lesquels le taux de l'impôt sur les sociétés est de 24%.

Compléments d'information relatifs au Bilan

Actif immobilisé	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 158		2 158	0
Immobilisations corporelles	127 207	28 592	1 024	154 775
Immobilisations financières	25 510	120	0	25 630
TOTAL	154 874	28 712	3 181	180 404

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation Dotations	Diminutions Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 158	0	2 158	0
Immobilisations corporelles	89 366	14 055	1 024	102 397
Titres mis en équivalence				0
Autres Immobilisations financières				0
TOTAL	91 524	14 055	3 182	102 397

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, licences				de 1 à 3 ans
Aménagements, agencements divers	25 219	7 356	17 863	de 4 à 8 ans
Véhicules	19 948	10 143	9 805	de 3 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	100 041	75 331	24 710	de 2 à 8 ans
Mobilier	9 567	9 567	0	de 6 à 10 ans
TOTAL	154 775	102 397	52 377	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	25 630		25 630
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 500	1 500	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 336	1 336	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 601	2 601	
Etat – Impôts sur les bénéficiaires			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – subventions à recevoir	567 672	567 672	
Etat – Divers			
Contributions financières à recevoir	794 806	794 806	
Débiteurs divers	37 876	37 876	
Charges constatées d'avance*	21 713	21 713	
TOTAL	1 453 134	1 427 504	25 630

* Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Subventions à recevoir	567 672
Contributions financières à recevoir	794 806
Disponibilités	81 772
TOTAL	1 444 250

Etat des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice-31/ 12/ 2023	Année de perception des fonds
Subventions d'exploitation					
Centre de ressources pour des politiques et pratiques féministes dans la solidarité internationale	0	0	45 181	45 181	2023
Se défendre. Soutenir les capacités des femmes et de leurs organisations à lutter contre les violences sexistes et sexuelles	0	0	306 678	306 678	2023
Génération Féministes : Lyon et sa métropole territoire d'égalité	0	0	75 745	75 745	2023
Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal)	398 530	398 530	246 393	246 393	2022
AFD -Droits et santé de femmes au Burkina Faso : Prévenir et réduire les vulnérabilités en contexte de crise et post-crise Covid19	38 403	38 403	0	0	2022
Notre Corps, notre santé : FISONG	314 608	314 608	216 638	216 638	2022
Alliance transformative : Renforcer Le réseau Alliance droits et Santé : un mouvement transformatif pour accélérer la progression des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest	129 160	7 958	250 364	371 566	2022
Sous-total Subvention d'exploitation	880 700	759 498	1 141 000	1 262 202	
Contributions financières d'autres organismes					
Save the Children- Foundation - Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone (Mali)	0	0	1 408	1 408	2023
SANSAS : Projet d'amélioration des droits et de la santé sexuels et reproductifs des adolescent-e-s et des jeunes au Sénégal (2021-2025)	0	0	103 452	103 452	2023
Walking the talk Gender Equality Hub en Europe	0	0	246 878	246 878	2023
For a program to support the SRHR advocacy of CSOs and feminist activists in Francophone West Africa	1 212 197	607 075	466 853	1 071 976	2022
Countdown 2030 Europe : : Driving Europe's global leadership on SRHR, including Family Planning, to meet SDG targets, advance gender equality and strengthen health	67 934	67 934	53 567	53 567	2023
Fonds Féministes en Action - appui organisations féministes Afrique subsaharienne	847 041	847 041	0	0	2022
2022, time for France to deliver on gender equality: a one-year campaign to boost advocacy	123 102	123 102	0	0	2022
Sous-total Contributions financières d'autres organismes	2 250 275	1 645 152	872 157	1 477 279	
Ressources liées à la générosité du public					
Sous-total Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	
Total	3 130 975	2 404 650	2 013 157	2 739 481	

Note : Nous confirmons l'absence de fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices

Tableau de variation des fonds propres

Variation des Fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves			200 000,00 €		200 000 €
Report à nouveau	796 608 €	13 941 €		200 000 €	610 549 €
Excédent ou déficit de l'exercice	13 941 €		131 238 €	13 941 €	131 238 €
Situation nette	810 549 €	13 941 €	331 238 €	213 941 €	941 786 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	810 549 €	13 941 €	331 238 €	213 941 €	941 786 €

Provisions

Des provisions pour risques et charges ont été identifiées en 2023 pour un montant total de 228 500 euros. Voici la décomposition de ces provisions :

Des risques financiers ont été identifiés relatifs aux cofinancements à mobiliser sur deux projets - *VGO, Notre Corps, notre santé-2022-2024* : cofinancement total à mobiliser : 130 000 euros.

Risque évalué à 90%.

$90\% \times 130\,000 \text{ euros} = \text{constatation d'une provision de } 117\,000 \text{ euros}$

- *Génération féministes* : Lyon et sa métropole, territoire d'égalité »-2023-2026 : cofinancement 2023/2024 à mobiliser : 102 163 euros. Risque évalué à 70%

$70\% \times 102\,163 \text{ euros} = \text{constatation d'une provision de } 71\,500 \text{ euros}$

Total risques de cofinancement = 188 500 euros.

Un risque fiscal a été identifié concernant le calcul de l'imposition sur le revenu du personnel national Equipop au Sénégal. Il est estimé pour les années 2020 à 2022 à 40 000 euros.

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 835	40 835		
Personnel et comptes rattachés	141 984	141 984		
Sécurité sociale et autres organismes	118 714	118 714		
Impôts sur les bénéfices	18 668	18 668		
Autres impôts, taxes et assimilés	55 787	55 787		
Autres dettes	2 936	2 936		
Produits constatés d'avance	643 786	643 786		
TOTAL	1 022 710	1 022 710		

Produits constatés d'avance

Composition des produits constatés d'avance au 31/12/2023 :

Bailleur	Projet	Montant
Agence Française de Développement	Alliance transformative : Renforcer Le réseau Alliance droits et Santé : un mouvement transformatif pour accélérer la progression des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest	33 572
Agence Française de Développement	Se défendre Soutenir les capacités des femmes et de leurs organisations à lutter contre les violences sexistes et sexuelles	377 549
Agence Française de Développement	Centre de ressources pour les politiques et pratiques féministes dans la solidarité internationale	116 932
Agence Française de Développement	Génération féministes : Lyon et sa métropole territoire d'égalité	115 733
	Total	643 786

Compléments d'information relatifs au compte de résultat**Ventilation des ressources d'exploitation**

Les ressources d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Nature des ressources d'exploitation	Montant en Eur	%
Cotisation	854	0,01%
Vente de biens		
Ventes de prestations de service	12 811	0,17%
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs – Subvention d'exploitation- Etat	2 801 363	36,37%
Ressources liées à la générosité du public	370	0,01%
Contributions financières	2 481 006	32,21%
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charge		
Utilisation des fonds dédiés	2 404 650	31,22%
Autres produits	322	0,01%
Produits d'exploitation	7 701 378	100,00%

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Autres informations**Rémunération des dirigeant-e-s**

Au titre des informations prévues à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations versées au 3 plus haut cadres ou dirigeant-e-s de l'association s'élèvent à 271 903 € hors frais et charges remboursés sur justificatifs. Les membres du bureau et du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Effectif moyen

Au titre de l'exercice, l'effectif moyen annuel en équivalent temps plein (ETP) est de 40,4. Cet effectif moyen total se décompose comme suit : 18,8 ETP en France, 21,6 ETP en Afrique de l'ouest à Ouagadougou et Dakar dont 1,97 expatriées en équivalent temps plein.

Effectif moyen annuel en Equivalent Temps Plein (ETP)	2021	2022	2023
ETP Salarié.e.s basé.e.s en France	17,7	16,3	18,8
ETP Salarié.e.s basé.e.s en Afrique	17,5	20,5	21,6
Total ETP	35,2	36,8	40,4
Variation en ETP	6,4	1,6	3,6
Variation en %	22%	5%	10%
ETP Salarié.e.s basé.e.s en Afrique Ctrt Nationaux Burkina Faso	7,75	7,00	7,00
ETP Salarié.e.s basé.e.s en Afrique ctrat Nationaux Sénégal	7,75	11,28	12,67
ETP Expatrié.e-s basé.e-s au Sénégal	2,00	2,00	1,97
Détail Total ETP en Afrique	18,50	20,53	21,64

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc aux dispositions de la convention collective Bureaux d'études techniques SYNTEC. Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière à verser, évalué au 31/12/2023, au regard de l'âge, l'ancienneté moyenne des collaborateurs-rices, le taux de turnover et du taux d'actualisation brut de 3,17 %, s'élève à 25 026 euros. Les premiers départs à la retraite devraient intervenir en 2027.

Valorisation du bénévolat et des contributions en nature

Au cours de l'année 2023 une cinquantaine de bénévoles ont apporté un appui ponctuel. Du fait du caractère ponctuel et ad hoc de ces interventions celles-ci ne peuvent être valorisées de manière fiable. D'autre part, la nature et l'importance de ces contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association. Une contribution volontaire en nature a été constaté pour le paramétrage et la mise à disposition par la société Be CLM de la licence du logiciel Be CLM afin de permettre à Equipop de respecter ses obligations de lutte contre le financement du terrorisme et anti-blanchiment.

Honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 500 € HT.

Tableau des engagements hors bilan des bailleurs publics et privés au 31 / 12 / 2023

Bailleur	Type de bailleur	Titre du projet	Montant total de la convention	Période concernée	Encaissement à la clôture	Montant restant à encaisser*	Engagement hors bilan**
Expertise France	Fonds Publics Français	Jeunes en vigie De l'audit social aux droits à la santé pour tous et toutes : les adolescentes et jeunes femmes en action ! BK SN	1 700 000 €	2020-2024	1 082 440 €	617 560 €	181 028 €
CARE France	Fonds Privés Français	Fonds Féministes en Action - appui organisations féministes Afrique subsaharienne	3 246 702 €	2021-2024	1 703 374 €	1 543 328 €	948 699 €
Solthis AFD	Fonds Privés Français	SANSAS: Projet d'amélioration des droits et de la santé sexuels et reproductifs des adolescent·e·s et des jeunes au Sénégal	1 165 712 €	2021-2025	517 889 €	647 823 €	647 823 €
SOS Villages d'enfants	Fonds Privés Français	ARPEJ – Approche Régionale pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse	151 642 €	2021-2024	111 865 €	39 777 €	28 978 €
Save the children Canada (GAG)	Fonds Privés internationaux	Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone (Mali)	429 605 €	2021-2024	245 278 €	229 572 €	229 572 €
Save the children Canada (GAG)	Fonds Privés internationaux	Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone (Niger)	513 828 €	2021-2024	205 414 €	328 659 €	226 528 €
Save the children Canada (GAG)	Fonds Privés internationaux	Renforcer les mouvements des jeunes féministes d'Afrique de l'Ouest francophone (Sierra Leone)	76 515 €	2021-2024	71 265 €	23 929 €	18 154 €
Agence Française de développement	Fonds Publics Français	Notre Corps, notre santé : FISONG	1 170 000 €	2022-2024	607 708 €	562 292 €	562 292 €
Agence Française de développement	Fonds Publics Français	Alliance transformative : Renforcer Le réseau Alliance droits et Santé : un mouvement transformatif pour accélérer la progression des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest.	1 300 000 €	2022-2025	604 294 €	695 706 €	695 706 €
HEWLETT Foundation	Fonds Privés internationaux	For a program to support the SRHR advocacy of CSOs and feminist activists in Francophone West Africa	2 272 727 €	2022-2027	1 840 606 €	452 489 €	452 489 €

Bailleur	Type de bailleur	Titre du projet	Montant total de la convention	Période concernée	Encaissement à la clôture	Montant restant à encaisser*	Engagement hors bilan**
International Planned Parenthood Federation European Network (IPPF)	Fonds Privés internationaux	Countdown 2030 Europe : Driving Europe's global leadership on SRHR, including Family Planning, to meet SDG targets, advance gender equality and strengthen health	564 545 €	2022-2026	266 391 €	310 002 €	310 002 €
Agence Française de développement	Fonds Publics Français	Féministes Paix Sécurité	4 750 000 €	2023-2027	0 €	4 750 000 €	4 705 839 €
Agence Française de développement	Fonds Publics Français	Se défendre. Soutenir les capacités des femmes et de leurs organisations à lutter contre les violences sexistes et sexuelles	1 250 000 €	2023-2026	755 099 €	494 901 €	494 901 €
Agence Française de développement	Fonds Publics Français	Centre de ressources pour des politiques et pratiques féministes dans la solidarité internationale	390 000 €	2023-2026	191 343 €	198 657 €	198 657 €
Agence Française de développement	Fonds Publics Français	Génération Féministes : Lyon et sa métropole territoire d'égalité	450 000 €	2023-2026	231 466 €	218 534 €	218 534 €
HIVOS	Fonds Privés internationaux	Walking the talk Gender Equality Hub en Europe	977 467 €	2023-2026	280 936 €	278 013 €	278 013 €
RAES	Fonds Privés internationaux	C'est la vie phase 2 SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENT·E·S ET DES JEUNES EN AFRIQUE DE L'OUEST	527 631 €	2023-2026	0 €	527 631 €	512 883 €
UNESCO	Fonds Publics Internationaux	UNESCO WCARO Appui communauté jeunes 2023-24	45 226 €	2023-2024	0 €	45 226 €	40 809 €
Total			20 981 601 €		8 715 369 €	11 964 100 €	10 750 908 €

* pour les conventions signées en devise, les sommes restant à encaisser ont été converties en euros avec le taux de change de la banque de France au 31/12/2023

** Montants restant à encaisser nets des produits à recevoir déjà inscrits au bilan

Tableau des engagements hors bilan des partenaires bénéficiant d'aides financières au 31/ 12/ 2023

Total des engagements donnés vis-à-vis des partenaires au 31/ 12/ 2023	Montant versé au 31/ 12/ 2023	Montant à verser au 31/ 12/ 2023
4 096 718 €	2 704 648 €	1 392 070 €

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice

Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger						
Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	22/ 12/ 2023	Collectivité publique	Subvention	indirect	Virement bancaire	10 740
Total Etat - Allemagne						10 740
Belgique	10/ 02/ 2023	Personne morale	Contribution financière	direct	Virement bancaire	289
Belgique	12/ 04/ 2023	Personne morale	Contribution financière	direct	Virement bancaire	313
Belgique	06/ 07/ 2023	Personne morale	Contribution financière	direct	Virement bancaire	381
Total Etat - Belgique						983
Burkina faso	01/ 12/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Versement en numéraire	40
Burkina faso	03/ 11/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Carte bancaire	10
Burkina faso	03/ 11/ 2023	Personne physique	Don	direct	Carte bancaire	5
Total Etat - Burkina faso						55
Canada	02/ 03/ 2023	Collectivité publique	Subvention	indirect	Virement bancaire	25 995
Canada	12/ 10/ 2023	Collectivité publique	Subvention	indirect	Virement bancaire	205 414
Canada	06/ 01/ 2023	Collectivité publique	Subvention	indirect	Virement bancaire	41 761
Canada	26/ 05/ 2023	Collectivité publique	Subvention	indirect	Virement bancaire	29 505
Canada	02/ 11/ 2023	Collectivité publique	Subvention	indirect	Virement bancaire	219 283
Total Etat - Canada						521 958
Cote d'Ivoire	31/ 10/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Versement en numéraire	10
Cote d'Ivoire	13/ 10/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Carte bancaire	10
Total Etat - Cote d'Ivoire						20
Egypte	05/ 07/ 2023	Personne morale	Contribution financière	direct	Virement bancaire	1 558
Total Etat - Egypte						1 578
Etats-Unis	06/ 06/ 2023	Personne morale	Contribution financière	direct	Virement bancaire	466 853
Etats-Unis	24/ 11/ 2023	Personne morale	Contribution financière	indirect	Virement bancaire	280 936
Etats-Unis	07/ 12/ 2023	Personne morale	Contribution financière	indirect	Virement bancaire	114 199
Etats-Unis	19/ 09/ 2023	Personne morale	Contribution financière	indirect	Virement bancaire	18 444
Etats-Unis	09/ 11/ 2023	Personne morale	Contribution financière	indirect	Virement bancaire	132 344
Etats-Unis	05/ 10/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Carte bancaire	10
Total Etat - Etats-Unis						1 012 786
Sénégal	31/ 10/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Versement en numéraire	50
Sénégal	05/ 11/ 2023	Personne physique	Cotisation	direct	Carte bancaire	10
Total Etat - Sénégal						60

Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Subventions à recevoir</i>	567 672
<i>Divers produits. à recevoir (468700)</i>	794 806
TOTAL	1 362 478

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
<i>Intérêts cour. à recevoir (518700)</i>	81 772
TOTAL	81 772

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constat. d'avance (486100)</i>	21 713
TOTAL	21 713

Charges à payer = 233 072

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn. Factures non parvenues (408100)</i>	34 062
TOTAL	34 062

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Dettes prov./congés payés et rtt (428200/428300)</i>	135 550
<i>Prov charges / congés payés et rtt (438200/438300)</i>	50 621
<i>Charg.fis./ congés payés et rtt (448200/448300)</i>	12 839
TOTAL	199 010

Autres dettes	Montant
<i>Divers charges a payer(468600)</i>	-
TOTAL	-